



Contrat d'engagement « AMAP Légumes »

Du 30 avril 2014 au 25 septembre 2014

*Karine Julien 19 Grande Rue 54830 MORIVILLER 06 13 81 26 29
ou 03 83 75 83 03*

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée sera distribuée entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- Rappporter les contenants vides pour réutilisation.

Engagements du producteur :

- Livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet. <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

Les paniers hebdomadaires :

Pour s'adapter à la production, la valeur des paniers variera au cours de l'année. Le panier de 8€ aura une valeur qui variera de 6€ à 10€ en fonction des saisons. Les tarifs des légumes seront affichés chaque semaine. Des produits transformés pourront occasionnellement être intégrés au panier (sauce tomate, soupe, chutney...). Le panier sera composé de 3 à 10 variétés de légumes et aromates.

Je m'engage pour un panier d'une valeur moyenne de 8 € (de 6 € à 10 €)

La saison en théorie démarre la semaine 18 (30/04) et se prolonge jusqu'à la semaine 39 (fin septembre). Selon les conditions météorologiques un réajustement du paiement sera nécessaire pour tenir compte du nombre de semaines de livraison effectives.

Les chèques sont libellés au nom de Karine Julien ou « les jardins de Karine ». Il est possible de régler en 1 fois d'avance soit 176€ ; ou de façon mensuelle soit 4 fois 35€ + 1 fois 36€.

L'adhésion au contrat « AMAP Légumes » permet d'acquérir une carte légumes grâce à laquelle l'amapien pourra acquérir chaque semaine selon ses besoins des quantités supplémentaires des légumes (à commander la semaine précédente).

Je m'engage pour un contrat carte légumes :

10 € à renouveler après épuisement. **20€** à renouveler après épuisement

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s)

du producteur

d'un membre du
collectif AMAP



Contrat d'engagement « AMAP Légumes »

Du 30 avril 2014 au 25 septembre 2014

Karine Julien 19 Grande Rue 54830 MORIVILLER 06 13 81 26 29
ou 03 83 75 83 03

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée sera distribuée entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- Rappporter les contenants vides pour réutilisation.

Engagements du producteur :

- Livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet. <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

Les paniers hebdomadaires :

Pour s'adapter à la production, la valeur des paniers variera au cours de l'année. Le panier de 8€ aura une valeur qui variera de 6€ à 10€ en fonction des saisons. Les tarifs des légumes seront affichés chaque semaine. Des produits transformés pourront occasionnellement être intégrés au panier (sauce tomate, soupe, chutney...). Le panier sera composé de 3 à 10 variétés de légumes et aromates.

Je m'engage pour un panier d'une valeur moyenne de 8 € (de 6 € à 10 €)

La saison en théorie démarre la semaine 18 (30/04) et se prolonge jusqu'à la semaine 39 (fin septembre). Selon les conditions météorologiques un réajustement du paiement sera nécessaire pour tenir compte du nombre de semaines de livraison effectives.

Les chèques sont libellés au nom de Karine Julien ou « les jardins de Karine ». Il est possible de régler en 1 fois d'avance soit 176€ ; ou de façon mensuelle soit 4 fois 35€ + 1 fois 36€.

L'adhésion au contrat « AMAP Légumes » permet d'acquérir une carte légumes grâce à laquelle l'amapien pourra acquérir chaque semaine selon ses besoins des quantités supplémentaires des légumes (à commander la semaine précédente).

Je m'engage pour un contrat carte légumes :

10 € à renouveler après épuisement. **20€** à renouveler après épuisement

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s)

du producteur

d'un membre du
collectif AMAP



Contrat d'engagement « AMAP Légumes »

Du 30 avril 2014 au 25 septembre 2014

Karine Julien 19 Grande Rue 54830 MORIVILLER 06 13 81 26 29
ou 03 83 75 83 03

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée sera distribuée entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- Rappporter les contenants vides pour réutilisation.

Engagements du producteur :

- Livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet. <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

Les paniers hebdomadaires :

Pour s'adapter à la production, la valeur des paniers variera au cours de l'année. Le panier de 8€ aura une valeur qui variera de 6€ à 10€ en fonction des saisons. Les tarifs des légumes seront affichés chaque semaine. Des produits transformés pourront occasionnellement être intégrés au panier (sauce tomate, soupe, chutney...). Le panier sera composé de 3 à 10 variétés de légumes et aromates.

Je m'engage pour un panier d'une valeur moyenne de 8 € (de 6€ à 10€)

La saison en théorie démarre la semaine 18 (30/04) et se prolonge jusqu'à la semaine 39 (fin septembre). Selon les conditions météorologiques un réajustement du paiement sera nécessaire pour tenir compte du nombre de semaines de livraison effectives.

Les chèques sont libellés au nom de Karine Julien ou « les jardins de Karine ». Il est possible de régler en 1 fois d'avance soit 176€ ; ou de façon mensuelle soit 4 fois 35€ + 1 fois 36€.

L'adhésion au contrat « AMAP Légumes » permet d'acquérir une carte légumes grâce à laquelle l'amapien pourra acquérir chaque semaine selon ses besoins des quantités supplémentaires des légumes (à commander la semaine précédente).

Je m'engage pour un contrat carte légumes :

10 € à renouveler après épuisement. **20€** à renouveler après épuisement

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s)

du producteur

d'un membre du
collectif AMAP